



2501 Biel/Bienne, OFCOM, mrs

Destinataires:  
Gouvernements cantonaux

Notre référence : 012.1/1000362373  
Dossier traité par : Susanne Marxer  
**Biel/Bienne, le 25 août 2015**

### **Révision partielle de l'ORTV: ouverture de l'audition**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En application de l'art. 10 de la loi fédérale du 18 mars 2005 sur la procédure de consultation (LCo; RS 172.061), nous lançons une audition sur l'affaire suivante:

- révision partielle de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision (ORTV; RS 784.401).

La révision de l'ordonnance répond à la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV ; RS 784.40), acceptée en votation populaire le 14 juin 2015.

Les documents d'audition figurent sous [www.ofcom.admin.ch](http://www.ofcom.admin.ch) → Documentation → Législation → Consultations.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre avis d'ici le **24 novembre 2015**. Les avis paraîtront sur l'internet à l'échéance de la procédure d'audition. Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre avis dans la limite du délai imparti, si possible par voie électronique (**une version Word en plus d'une version PDF serait la bienvenue**), à l'adresse électronique suivante : [rtvg@bakom.admin.ch](mailto:rtvg@bakom.admin.ch).

Si vous ne pouvez pas nous faire parvenir votre prise de position par voie électronique, veuillez nous l'adresser par courrier à l'adresse suivante: Office fédéral de la communication, Division Médias, Rue de l'Avenir 44, Case postale 252, 2501 Bienne.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la communication OFCOM

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Metzger', written in a cursive style.

Philipp Metzger  
Directeur